

**MEDIATEUR SOCIAL ACCES AUX DROITS ET SERVICES
+ PASS ↗ SUP SANTE SOCIAL**

PROCEDURE DE SELECTION – 2020 /2021

CONDITION D'ACCES :

La formation de Médiateur Social Accès aux Droits et Services + Passerelle Sup est accessible aux bacheliers des séries générales, technologiques et professionnelles en formation initiale. Les non bacheliers peuvent se présenter dans le cadre de la formation continue. L'expérience professionnelle et la motivation seront déterminants pour l'accès à la formation.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- Retrait des dossiers de candidature :

- de janvier 2020 à septembre 2020

PROCEDURE DE SELECTION :

Sélection sur dossier et entretien de motivation.

Après examen du dossier, les candidats sont convoqués par courrier pour un entretien de motivation.

Les candidats seront informés par courrier et dans un délai de 15 jours après l'entretien du refus de leur candidature ou de leur admission.

- Frais de sélection : 95 €

REGIME DE FORMATION :

Ce parcours est accessible en Formation Initiale ou en Formation Continue.

Le coût de la Formation Initiale est à la charge de l'étudiant.

Le coût de la Formation Continue peut être pris en charge par différents dispositifs. Le secrétariat peut être contacté pour plus de précisions.

CONDITIONS FINANCIERES :

- Frais de sélection : 95 €

- Coût de la formation initiale : 1 801 €